



CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

RASSEMBLER.
ÉVOLUER.

Rapport annuel

2021 | 2022

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Danielle McCann

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, ASC, Dr h.c.

Table des matières

1	Mission et valeurs	4
2	Coup d'œil sur le CIQ	5
3	Rapport de la présidente du CIQ	6
4	Rapport du directeur général du CIQ	8
5	Comité exécutif 2021-2022	10
6	Équipe permanente du CIQ	11
7	Plan stratégique 2021-2025	12
8	Actions et interventions publiques	14
9	Consultations et rôle-conseil	24
10	Services aux membres	26
11	Vie associative	28
	Comités	28
	Groupes de travail	30
	Forums	32
12	Programme de reconnaissance	34
	Prix du CIQ 2021 : M. Serge Fillion, urbaniste	34
	Mérites du CIQ 2021-2022	35

Mission et valeurs

Mission

Agissant comme lieu de concertation et de services auprès des ordres professionnels, le CIQ est un acteur de changement et d'influence auprès des instances gouvernementales.

Vision

Être une référence incontournable qui fait évoluer le système professionnel pour le rendre plus agile et contemporain.

Valeurs

Rigueur

Le Conseil se distingue par son expertise et sa compétence.

Engagement

Le Conseil exerce son leadership dans ses prises de position d'intérêt public.

Inclusion

Le Conseil fait preuve d'ouverture, de respect et de collaboration dans ses réflexions et ses travaux.

Cohésion

Le Conseil rallie ses parties prenantes en vue d'une action concertée au sein du système professionnel.

Coup d'œil sur le CIQ

Le Conseil interprofessionnel du Québec, c'est...

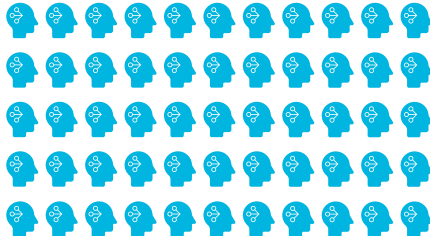
Le porte-voix des

46



ordres professionnels

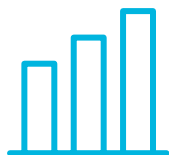
55



professions réglementées
réparties dans 3 secteurs
d'activités :



Santé
et relations
humaines



Droit,
administration
et affaires



Génie,
aménagement
et sciences

Un organisme-conseil
depuis 1973

410 000

professionnels et professionnelles

6 %

du PIB

16 %

des diplômés collégiaux
et universitaires

62 %

sont des femmes

10

Permanence en croissance
de 10 employés dévoués

7

forums

Rapport de la présidente du CIQ



Gyslaine Desrosiers

Inf., MBA, D.h.c., ASC

Présidente

Au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, l'assemblée des membres s'est réunie à cinq reprises et le comité exécutif a tenu 11 réunions. Le Forum des présidents s'est réuni à 3 reprises et le comité des enjeux collectifs également 3 fois. Le CIQ a offert à ses membres huit colloques virtuels sur des sujets d'intérêt réunissant les dirigeants des ordres et leur personnel.

Planification stratégique

L'assemblée a adopté une planification stratégique couvrant 2021 à 2025. D'un format complètement renouvelé, les orientations stratégiques se regroupent sous trois axes : Influencer, Soutenir, Évoluer.

Le CIQ entend devenir une source d'expertise incontournable portant sur les professions réglementées au Québec. En maximisant les occasions de visibilité, nous désirons renforcer notre posture d'influence. La dimension associative se poursuivra en consolidant les services auprès des ordres et enfin, le CIQ terminera les travaux en vue de proposer une modernisation du système professionnel à l'aube des 50 ans du *Code des professions*.

La modernisation du système professionnel

Depuis 2020, le CIQ mène des travaux sur le fonctionnement et la dynamique du système professionnel. Une cotisation spéciale des membres sur deux ans fut consentie pour soutenir ces travaux. Ceux-ci se sont poursuivis sur le fonctionnement du bureau des syndics en adoptant, entre autres, un guide des bonnes pratiques opérationnelles à leur intention.

De même, l'évolution des délais du traitement réglementaire est demeurée une priorité pour l'ensemble des ordres et nous avons procédé à un sondage auprès des ordres pour mesurer la situation en 2021. Contrairement aux déclarations de l'Office des professions (OPQ) à l'effet que les délais sont maintenant chose du passé, le CIQ a pu démontrer que la capacité de traitement de l'OPQ demeure inférieure au volume de demandes de révision. Le CIQ estime toujours qu'il faudrait réduire le nombre de règlements obligatoires qui alourdissent indûment le fonctionnement des ordres.

D'autres enjeux ont été documentés au cours de l'année, notamment, la modernisation des lois professionnelles, la situation des professions réglementées sans activité réservée et la responsabilité ministérielle face à l'Office des professions.

Sur recommandation du comité des enjeux collectifs, l'Assemblée a été saisie d'un document portant sur l'encadrement de l'intelligence artificielle et l'utilisation de cette technologie par les professions réglementées. De plus, l'enjeu sociétal de l'impact des changements climatiques a fait l'objet de travaux de démarrage.

La valorisation de la langue française au Québec (PL 96)

Dès l'automne 2019, le gouvernement annonçait son intention de modifier la *Charte de la langue française*, mieux connue sous le vocable loi 101. Nous avons organisé un colloque sur cet enjeu de régression de l'usage de la langue française avec la participation du ministre Simon Jolin-Barrette en mars 2020. Nous avons également soutenu les efforts de l'Office québécois de la langue française (OQLF) par une campagne sur les médias sociaux au cours de l'exercice précédent.

Le CIQ a présenté son mémoire sur le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, à la Commission de la culture et de l'éducation en septembre 2021. Depuis son adoption, la *Charte de la langue française* prévoit des obligations visant spécifiquement les ordres professionnels et leurs membres. Le projet de loi n° 96 cherche à renforcer plusieurs de celles-ci, notamment l'obligation pour les ordres de s'adresser uniquement en français à leurs membres, tant pour les communications orales qu'écrites. Cette mesure qui tente de freiner la tendance au bilinguisme institutionnel a été appuyée par le CIQ, ainsi que le principe du maintien d'une connaissance appropriée de la langue française tout au long de la vie professionnelle.

Rôle conseil auprès de l'état

Le CIQ a réagi cette année à plusieurs projets de loi :

- le projet de loi n° 2 portant sur des modifications à l'état civil;
- le projet de loi n° 14 portant sur la protection des stagiaires en milieu de travail;
- le projet de loi n° 19 portant sur l'accès aux données et renseignements en santé;
- le projet de loi n° 28 portant sur la transition vers la fin de l'urgence sanitaire.

Des interventions diverses ont été faites auprès de plusieurs ministres, notamment :

- la ministre Sonia LeBel portant sur les emplois de la fonction publique requérant l'appartenance à un ordre professionnel;
- le ministre Christian Dubé sur divers aspects en lien avec la pandémie et les mesures de transition pour la levée de l'urgence sanitaire;
- le ministre Benoit Charrette en suivi à des déclarations pouvant laisser croire que les ordres auraient des pratiques racistes.

Le CIQ collabore également avec le ministère des Relations internationales, et plus particulièrement avec le haut fonctionnaire responsable de la mobilité internationale, dans le projet de développement d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de certaines professions avec la Suisse. Cinq professions sont en voie de conclure une telle entente. Cette démarche se situe à un haut niveau de priorité pour ce ministère.

Le CIQ a accepté de siéger sur un comité du ministère de la Santé et des Services sociaux, à savoir, le Comité national de coordination clinique stratégique de la télésanté. La vice-présidente y représente le CIQ.

Enfin, le CIQ a collaboré avec le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean Boulet, en lien avec l'investissement de 130 M\$ pour la mise de l'avant d'un plan interministériel intégré portant sur le recrutement et l'intégration de professionnels immigrants pour des professions en forte pénurie en facilitant la reconnaissance de leurs compétences. Le CIQ siège sur le comité stratégique de pilotage de cet effort gouvernemental sans précédent.

Remerciements

Je tiens à remercier le directeur général et tout le personnel pour leur agilité à faire fonctionner le CIQ principalement en mode virtuel pour une deuxième année de pandémie. Le Conseil a même pu intensifier ses activités. Je remercie également tous les présidents et les présidentes des ordres qui ont collaboré activement à la mission de notre organisme.

Rapport du directeur général



Marc Beaudoin

MBA, Adm. A., CRHA

Directeur général

L'avancement de nos dossiers stratégiques

L'année 2021-2022 était une année de transition entre notre ancien plan stratégique et le plan 2021-2025 adopté en septembre. Les interventions dans nos dossiers stratégiques ont toutefois été nombreuses.

Concernant notre dossier de l'impact du numérique sur les professions réglementées, nous avons produit deux rapports portant sur le pilier de la télépratique en plus de présenter le résultat de nos travaux à un comité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Concernant le pilier de l'intelligence artificielle, nous avons commandité un rapport portant sur les pratiques numériques.

Nous avons également été très actifs dans le cadre du dossier sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Le gouvernement répondait à notre appel lors de son budget et octroyait 130 M\$ sur 2 ans afin de faciliter la reconnaissance des compétences. Ces annonces ont mobilisé notre équipe afin de participer à de nombreux comités en vue de mettre en place les programmes gouvernementaux pouvant affecter les professions réglementées. Nous avons par ailleurs publié un document explicatif sur les types de permis, un outil de formation et de référence incontournable pour les personnes œuvrant à l'admission d'un ordre professionnel.

Un nouveau dossier stratégique a démarré cette année, celui des changements climatiques. Les travaux ont débuté à la fin de l'année 2021 et nous avons apprécié la mobilisation des membres du Conseil dans cet important dossier.

Finalement, nous avons également concrétisé de nombreuses recommandations du rapport du Comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation publié en mars 2020. En plus du guide des bonnes pratiques opérationnelles, nous avons mis à jour le profil de compétence des syndicats et avons publié la déclaration de valeurs des syndicats. Des documents d'information à l'attention du public et du matériel de sensibilisation ont également été transmis aux ordres professionnels. Nous avons produit le syllabus du programme de formation de base pour les syndicats et avons embauché les formateurs afin de développer le tout nouveau contenu qui sera disponible l'an prochain! Finalement, nous avons coordonné les travaux d'un groupe de travail portant sur les honoraires juridiques des bureaux de syndicats.

Les services partagés

Le lancement du Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois (CEGOPQ) l'an dernier nous a permis de former les deux premières cohortes pour le parcours en gouvernance (présidences et directions générales). En plus des formations en compréhension des états financiers et en leadership à l'animation de comité statutaire, nous avons mis en place une cohorte et un parcours spécifiquement conçu pour les administrateurs de moins de 35 ans. Une contribution financière du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec nous a permis d'offrir ce parcours sans frais. Toujours en partenariat avec le Collège des administrateurs de sociétés, nous avons amorcé une réflexion pour le développement d'une formation en gouvernance s'adressant aux dirigeants d'expériences.

Un nouveau service partagé est en phase de déploiement : la médiathèque du CIQ. Il s'agit d'un espace mutualisé où les ordres professionnels pourront diffuser des formations autant auprès de leurs membres que ceux des autres ordres. Elle permettra donc à l'ordre qui a peu de formation de partager une plus grande offre de service et à l'ordre qui a beaucoup de formation d'atteindre un tout nouveau bassin de professionnels.

Finalement, nous travaillons à la mise en place d'une plateforme web qui facilitera la location de salle de réunion entre les ordres professionnels. La pandémie ayant forcé la réflexion sur l'utilisation des espaces à bureaux, cet outil permettra aux ordres qui n'ont pas de salle de réunion d'en louer une auprès d'un ordre qui rend la sienne disponible. Pour les ordres qui ont des salles de réunion, cela permettra une utilisation accrue de celles-ci.

Forum des directions générales

Les directions générales ont partagé leurs intentions concernant l'actualisation ou la mise en place de leurs politiques de télétravail. Nous avons d'ailleurs implanté un groupe de travail visant à fournir des outils aux ordres professionnels afin de répondre aux lois adoptées visant la protection des données (projet de loi n° 64 – Loi 25)

La bonification de nos pratiques internes

L'arrivée dans l'équipe d'une nouvelle ressource nous a fourni l'occasion de revoir notre utilisation des réseaux sociaux. C'est ainsi qu'une nouvelle stratégie de communication a été mise en place, visant l'interaction avec nos membres.

Le retour au bureau en juin a également été l'occasion de réfléchir aux avantages du télétravail et du travail en présentiel. C'est dans ce contexte que nous avons actualisé la politique de télétravail.

Finalement, nous avons procédé à l'acquisition d'un nouvel outil informatique visant la veille stratégique. Celle-ci permettra de bonifier les activités de veille médiatique déjà en cours en nous permettant de déceler les tendances quant aux changements spécifiques aux systèmes professionnels à l'international.

Le Conseil a également organisé une série de colloques sur diverses thématiques. Comme ces activités ont été très appréciées, nous répéterons certainement l'expérience dans les prochaines années.

Remerciements

De nombreux changements ont été annoncés quant à la composition du comité exécutif du CIQ. Le départ pour des fins de mandats à leur présidence de certains membres entraînera de grands changements dans la prochaine année. Par ailleurs, je ne peux passer sous silence le départ de M^{me} Desrosiers à la présidence du CIQ. Je tiens à la remercier, d'abord d'avoir cru en moi, mais également pour son support indéfectible pendant toutes ces années. Sa présidence a été marquée par un important vent de changement qui a permis au CIQ d'assumer pleinement un rôle renouvelé!

Finalement, les changements quant à la composition de l'équipe permanente du Conseil ont également marqué l'année 2021-2022. L'arrivée d'un nouveau conseiller stratégique nous permettra de concrétiser nos intentions formulées au plan stratégique 2021-2025. À la suite de départs, nous avons également accueilli une nouvelle agente de communication, une nouvelle adjointe administrative / réviseure et une nouvelle coordonnatrice – services aux membres. Ces nombreux changements ont nécessité des ajustements importants à nos façons de faire, mais nous sommes maintenant prêts à affronter l'avenir avec une solide équipe.

Comité exécutif 2021-2022

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité exécutif sont :



Gyslaine Desrosiers
Infirmière, présidente



Danielle Boué
Technologue en imagerie
médicale, vice-présidente



Denis Leclerc
Psychoéducateur,
secrétaire



Alain Bernier
Technologue professionnel,
trésorier



Jean-François Henry
Chiropraticien,
autre membre



Denis Pelletier
Physiothérapeute,
autre membre



Donald Barabé
Traducteur agréé,
autre membre

Au cours de l'exercice 2021-2022, le comité exécutif a tenu :

11 réunions (dont 3 réunions spéciales,

- 1 réunion de réflexion stratégique
- 1 réunion conjointe avec le comité de planification)
- 5 assemblées des membres (dont 1 assemblée spéciale).

Équipe permanente du CIQ

6



Marc Beaudoin
MBA, Adm. A., CRHA
Directeur général



Julie de Gongre
Avocate (en congé
parental depuis
le 3 novembre 2021)
Directrice des affaires
juridiques



Pierre-Éric Langlois
(depuis le 2 août 2021)
Conseiller stratégique



David Juneau
Conseiller principal en
communication et affaires
publiques



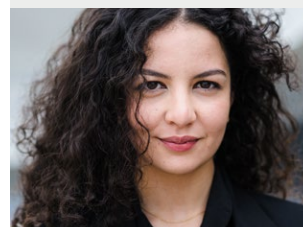
Mathieu Bédard,
Analyste des politiques
publiques et tendances
socio-économiques



Francis Fortier
Analyste des politiques
publiques et tendances
socio-économiques



Diane Estivo
Adjointe de direction



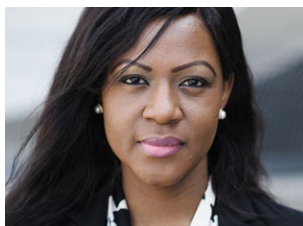
Yousra Maazouzi
(depuis le 22 avril 2021)
Agente en communications
et affaires publiques



Sylvie Théodule
(depuis le 13 septembre
2021)
Adjointe administrative
et réviseure



Elda Diaz
(depuis le 20 septembre
2021)
Coordonnatrice –
Services aux membres



Joëlle Bitota
(jusqu'au 1^{er} septembre
2021)
Adjointe administrative
à la réception

Plan stratégique 2021-2025

INFLUENCER

1 Poursuivre l'analyse stratégique des tendances afin de devenir une source d'expertise incontournable

- Assurer une vigie des tendances liées au système professionnel (intelligence collective)
- Analyser, documenter, développer et s'appropriier le capital intellectuel (incubateur/laboratoire d'idées)
- S'associer à des partenaires externes afin d'enrichir les connaissances internes du CIQ

2 Maximiser les opportunités de visibilité et multiplier la diffusion du capital intellectuel

- Enrichir et consolider les relations gouvernementales
- Accroître la notoriété du CIQ par le déploiement de communications publiques percutantes sur des sujets d'intérêt public

3 Renforcer et adopter une posture d'influence

- Mettre en oeuvre une stratégie éditoriale plus directe, engageante et déterminée
- Définir et affirmer la personnalité et l'identité propre du CIQ
- Mobiliser les parties prenantes pour en faire des alliées dans nos dossiers stratégiques
- Pérenniser et systématiser les canaux de communication avec les intervenants étatiques

SOUTENIR

4 Soutenir la réalisation de la mission grâce à l'efficacité organisationnelle

- Renforcer la gestion informationnelle
- Faire évoluer les compétences de l'équipe interne afin de répondre aux besoins des ordres
- Adapter les processus opérationnels pour être plus inclusifs envers les parties prenantes
- Instaurer une culture de l'amélioration continue (se remettre en question régulièrement)

5 Consolider les services auprès des ordres

- Raffiner et optimiser l'offre de services partagés
- Continuer d'être à l'écoute des membres pour identifier de nouveaux services
- Impliquer les ordres professionnels et les mettre à contribution sur certains dossiers

ÉVOLUER

6 Agir à titre d'instigateur de la modernisation du système professionnel

- Développer la vision commune à l'égard de la modernisation du système professionnel
- Bonifier la culture de collaboration et de partenariat entre le CIQ et ses parties prenantes
- Proposer de moderniser le système professionnel pour le rendre plus contemporain en vue que soit assurée une meilleure protection du public

7 Faire évoluer le CIQ dans sa gouvernance liée aux prises de position publiques

- Actualiser la politique d'intervention afin d'assurer une plus grande agilité dans la prise de parole publique

GRANDS DOSSIERS



CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



INTÉGRATION
DES PERSONNES
IMMIGRANTES



ENCADREMENT
DES TRANSFORMATIONS
NUMÉRIQUES

Actions et interventions publiques

16

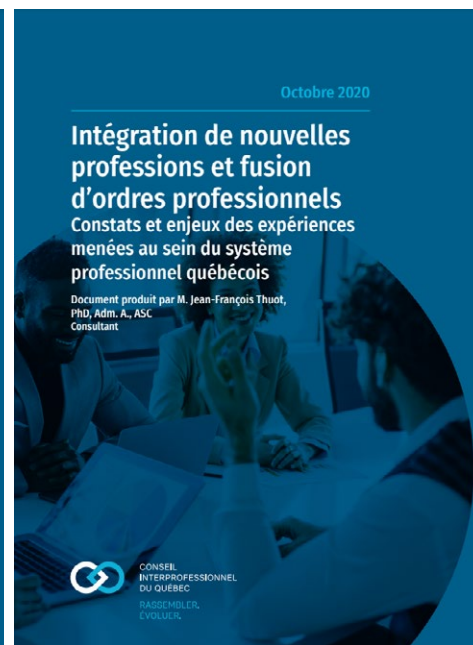
avril 2021

25

avril 2021

Diffusion de deux rapports sur la fusion ou l'intégration de nouvelles professions

Alors que plusieurs groupes sont en attente concernant la réglementation de leur aspirante profession, le Conseil a produit une série de documents visant à tracer la voie à suivre pour un encadrement réussi.





26

avril 2021

Colloque : Intelligence artificielle et encadrement des professions – de nouveaux défis pour les ordres professionnels

Une activité appréciée animée par le journaliste technologique Pascal Forget qui offre une tribune de choix à plusieurs experts du monde de l'intelligence artificielle.



6

mai 2021

Recension quant à la télépratique chez les ordres professionnels à l'international

Le CIQ a produit cet outil de référence afin de faciliter la réflexion et la prise de décision des ordres en matière de télépratique. Il sera certainement utile alors que la pandémie de COVID-19 a complètement bousculé la manière d'offrir des soins et des services professionnels partout dans le monde.



10

mai 2021

Réaction du CIQ à la proposition du ministre Dubé de créer un ordre des ambulanciers

« Le consensus ne devrait pas être difficile à atteindre concernant la pertinence d'encadrer la pratique des paramédics par les mécanismes prévus au *Code des professions*. Par contre, plusieurs étapes restent à franchir pour y arriver dont le développement et le financement d'un plan d'intégration avec un ordre existant qui reste à identifier. », a insisté madame Gyslain Desrosiers, présidente du CIQ.



14

mai 2021

Télépratique en contexte interjuridictionnel – sept principes clés pour assurer la protection du public

Alors que des services professionnels peuvent être offerts et reçus par deux personnes se trouvant dans des juridictions différentes, comment est-il possible de les encadrer? Le CIQ a produit un guide jetant les bases de cette réflexion qui a cours partout dans le monde.



21

mai 2021

Le CIQ invite l'Institut du Québec à mettre à jour son discours concernant la reconnaissance des compétences des professionnels immigrants

Alors que plusieurs progrès ont été fait ces dernières années et que des sommes importantes ont été annoncées au budget du Québec l'année précédente, le CIQ se désolé de voir l'Institut du Québec récupérer des constats vieux de 2016 pour porter son discours sur les ordres professionnels et l'intégration des personnes immigrantes.

26

mai 2021

Dévoilement du Bilan annuel des statistiques des ordres professionnels 2019-2020



27

mai 2021

**Élections au CIQ –
Danielle Boué, Alain
Bernier et Jean-François
Henry sont reconduits
dans leurs fonctions.**



27

mai 2021

**Remise du Prix du CIQ
à M. Serge Filion,
urbaniste**



24

septembre 2021

**Diffusion du rapport
sur le traitement
réglementaire 2021**

Le CIQ sonne l'alarme une fois de plus alors que la capacité de traitement réglementaire de l'Office des professions est nettement insuffisante pour répondre aux besoins des ordres professionnels.



28

septembre 2021

Diffusion du *Document d'information sur les différents permis et formes d'autorisation d'exercer*

Un outil de vulgarisation a été développé par le Conseil afin que tous les ordres professionnels puissent avoir accès à une compréhension commune des mécanismes d'admission prévus au *Code des professions*.



19

octobre 2021

Colloque de l'inspection professionnelle

21

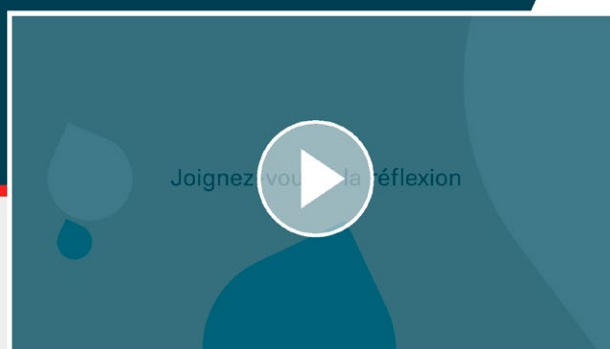
octobre 2021

Colloque des dirigeants

À noter à votre agenda

LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC vous convie à sa série d'événements virtuels de l'automne

**BRISER L'ISOLEMENT :
RASSEMBLER. ÉVOLUER.**



Une réflexion commune portant sur les défis du monde professionnel de demain.

26
octobre 2021

**Colloque des
conseillers juridiques**

27
octobre 2021

**Colloque de
l'admission**

29
octobre 2021

Colloque des syndics

RÉFLÉCHIR L'AVENIR AVEC

**L'INSPECTION
PROFESSIONNELLE**
19 octobre

**LES
DIRIGEANTS**
21 octobre

**LES CONSEILLERS
JURIDIQUES**
26 octobre

L'ADMISSION
27 octobre

**LES
SYNDICS**
29 octobre

Toutes les informations concernant les inscriptions
vous seront transmises prochainement.

RESTER À L'AFFÛT!

Cet événement est rendu possible grâce
à la participation financière de



CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC
RASSEMBLER.
ÉVOLUER.



3

novembre 2021

Fin de l'urgence sanitaire – Le CIQ veut un système professionnel plus souple

Le Conseil offre sa collaboration au ministre Dubé et au gouvernement du Québec afin que le système professionnel tire des leçons de l'urgence sanitaire que le Québec a connue. Il doit désormais être plus souple et plus agile.

Vers la fin de l'urgence sanitaire - Le CIQ veut un système professionnel plus souple

NOUVELLES FOURNIES PAR
Conseil interprofessionnel du Québec →
Nov 03, 2021, 12:45 ET

PARTAGER CET ARTICLE



MONTREAL, le 3 nov. 2021 /CNW Telbec/ - Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) offre sa collaboration au gouvernement du Québec dans le cadre de la transition vers la fin de l'urgence sanitaire. Selon les scénarios du gouvernement, la levée de l'urgence sanitaire pourrait se faire dès le début de la prochaine année.

7

décembre 2021

Annnonce conjointe avec le ministre Jean Boulet concernant le Plan d'action pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

Le CIQ s'est joint au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour annoncer les détails de cet important plan d'action doté d'une enveloppe de 130 millions de dollars sur deux ans.

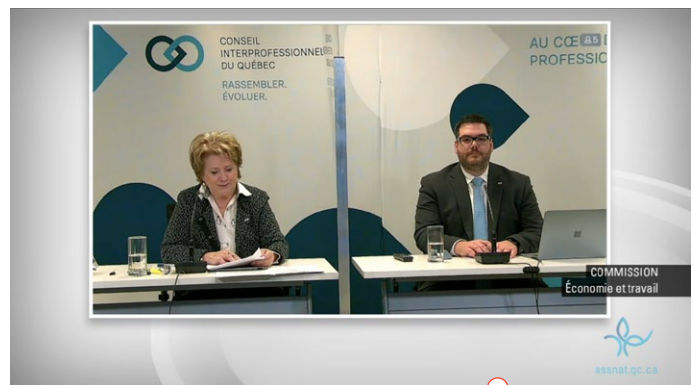
17

décembre 2021

Pistes de réflexion pour un encadrement de l'IA dans le système professionnel

À l'avant-garde des enjeux éthiques liés à l'IA dans le monde professionnel, le CIQ a produit ce document visant à orienter la réflexion des ordres professionnels en matière d'encadrement de l'IA.





12

janvier 2022

Intervention sur le projet de loi n° 2 réformant le droit de la famille et le Code civil

Le Conseil croit que certaines modifications de concordance devraient être incluses afin que la flexibilité liée à la « déclaration » de l'identité de genre dans les documents émis par l'état civil se reflète dans les lois professionnelles. Le genre d'une personne devrait apparaître de la même manière au tableau de l'ordre que sur ses autres documents officiels.

28

janvier 2022

Colloque : « La protection des données informatiques : Lecture juridique, lecture pratique et gestion de crise en cas de perte »

Cette activité mettant en lumière plusieurs intervenants spécialisés a permis aux ordres professionnels de confronter leurs procédures internes avec les meilleures pratiques en vigueur.

2

février 2022

Commission parlementaire sur le projet de loi n° 14, *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*

Le Conseil affirme que les objectifs poursuivis par le projet de loi sont louables et nécessaires, mais que des simplifications doivent être apportées afin de soutenir sa mise en application.

Deux semaines plus tard, le Conseil s'est dit inquiet de la version finale du projet de loi alors qu'une confusion pourrait être générée par le manque de clarté quant à la responsabilité de chacun des acteurs impliqués de près ou de loin dans l'encadrement des stagiaires.





15

mars 2022

Colloque : « Utilisation des médias sociaux, quand les règles professionnelles balisent les communications »

Colloque alliant théorie et pratique afin d'outiller les ordres professionnels dans la gestion de l'encadrement qu'ils mettent en place en lien avec l'utilisation des médias sociaux par leurs membres.



31

mars 2022

Commission parlementaire sur le projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire

Le CIQ a émis plusieurs recommandations dont la principale était de s'assurer que les renforts, que ce soient les personnes étudiantes ou retraitées, puissent demeurer dans le réseau par le biais des mécanismes établis par arrêtés ministériels.



9

Consultations et rôle-conseil



L'année qui se termine a été riche en consultations de toutes sortes et en production d'avis pour le Conseil qui se fait un devoir d'exercer son rôle-conseil avec rigueur et dans la recherche de solutions concrètes.

En juin, le CIQ a été sollicité par la Direction générale de la Planification stratégique et de la Performance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de participer aux consultations sur les orientations du ministère concernant le nouveau régime juridique pour les renseignements de santé et de services sociaux. Les délais étant malheureusement très courts, le Conseil n'a pu formellement participer mais à tout de même transmis une mise en garde au MSSS concernant les obligations des membres d'un ordre en matière de secret professionnel.

Le 29 juin, le Conseil a tenu à réagir officiellement à la publication de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) intitulé *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*. Par cette lettre, le CIQ tenait à rectifier le tir concernant des informations périmées véhiculées par l'avis qui citait le Commissaire à l'admission aux professions en 2017 concernant notamment les carences en formation interculturelle au sein des ordres. Depuis ce temps, beaucoup d'outils ont été mis en place ainsi que des formations sur les enjeux ethnoculturels et l'évaluation des compétences.

Le 9 août, le Conseil réagissait au *Rapport de vérification sur l'admissibilité au moment d'une nomination à titre d'aspirant* publié par la Commission de la fonction publique. Par une lettre adressée à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, le CIQ souhaitait attirer l'attention du gouvernement sur les pratiques d'embauche ne respectant pas le *Code des professions*. Le rapport affirmait que des emplois exigeants un titre professionnel pouvaient encore aujourd'hui être comblés par des personnes n'ayant pas encore obtenu officiellement leur titre et n'étant pas inscrit au tableau de l'ordre.

Le 3 novembre, le Conseil transmettait à l'Office des professions ainsi qu'à la ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Danielle McCann, le *Guide des bonnes pratiques opérationnelles à l'intention des syndicats d'ordres professionnels* ainsi qu'un document d'information à l'intention du public portant sur le processus d'enquête des ordres. Ils s'agissaient de deux recommandations découlant du *Comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation portant sur l'encadrement légal et administratif de la fonction de syndic au sein d'un ordre professionnel* dont le rapport a été déposé en mars 2020.

Deux jours plus tard, le 5 novembre, le CIQ transmettait à la ministre McCann le rapport *Traitement réglementaire : portrait 2021*. Pour une troisième année de suite, le CIQ a tracé un portrait alarmant du traitement réglementaire chapeauté par l'Office des professions. Selon les données colligées, 250 règlements devraient être mis à jour selon les ordres professionnels alors que la capacité annuelle de traitement de l'Office est bien en deça de ce niveau avec une soixantaine de règlements actuellement. De plus, le Conseil a réalisé qu'un règlement en traitement sur quatre dépasse les délais indicatifs et tarde à être adopté. Une copie de ce rapport a également été transmise au ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barrette, en raison du rôle de son ministère dans certaines facettes de la trajectoire réglementaire.

Le 17 novembre, le Conseil a fait part à l'Office des professions ainsi qu'à la ministre responsable, madame Danielle McCann, des problèmes liés à l'article 164 du *Code des professions* qui génère de l'ambiguïté et de l'incohérence quant à la compétence du Tribunal des professions à l'égard des décisions interlocutoires rendues par les conseils de discipline des ordres professionnels. Le Conseil suggérait des modifications législatives afin de corriger la situation.

Services aux membres

Assurances collectives

Depuis 2013, le CIQ regroupe plusieurs ordres professionnels afin d'obtenir une couverture intéressante en matière d'assurances collectives. La collaboration entre le CIQ et les ordres permet aux employés d'avoir des avantages sociaux importants, dont l'accès à des services de santé de qualité.

39

ordres

1 675

salariés

145 M\$Gestion d'une masse salariale
d'un peu plus de 145 M\$**550 K\$**Plus de 550 000 \$ en économies
totales réalisées chaque année

Régimes collectifs de retraite

Le Conseil offre la possibilité d'adhérer à un regroupement pour diminuer les frais associés aux régimes de retraite collectifs. Tout ordre intéressé est invité à s'y joindre afin de bénéficier d'une économie d'échelle importante.

19

ordres

250

employés participants

25-75 %d'économie de frais
de gestion

Transactions bancaires

Depuis 2015, le CIQ a une entente de volume avec Moneris afin de réduire les frais transactionnels liés aux paiements en ligne. Cette entente permet aux ordres professionnels participants, qui s'accroissent d'année en année de facturer plus facilement leurs membres pour diverses obligations et activités.

26

ordres participants

284 KPlus de 284 000
transactions par les
ordres participants**153 M\$**Près de 153 M\$ en
volume de transactions

Revue de presse

Un autre outil grandement apprécié par les ordres professionnels concerne la veille médiatique et gouvernementale. Cette revue de presse personnalisée du CIQ permet aux ordres d'être au courant des dernières nouvelles touchant le système professionnel et tout en suivant les activités de l'Assemblée nationale. Le CIQ offre à ses membres de rejoindre son abonnement à un prix réduit pour le service offert.

10

ordres participants

Réunions sans papier

Le Conseil propose depuis août 2020 une formule de réunions sans papier exclusive aux ordres professionnels. Cette solution sécuritaire et conviviale facilite le travail des conseils d'administration et des gestionnaires : planification de l'ordre du jour, procès-verbaux dynamiques, annotation des documents, gestion des présences, etc.

4

ordres participants

Vote électronique

Depuis 2019, le CIQ offre un service partagé qui permet au conseil d'administration des ordres d'entrer dans l'ère du temps en facilitant l'accès de leurs membres aux élections. Avec la pandémie de COVID-19, ce service semble voué à prendre de l'importance pour les ordres professionnels et leur conseil d'administration.

15

ordres participants

Formations

Le Conseil relance son offre de formation après une année de bouleversement. Avec une offre renouvelée incluant de la formation en salle ainsi qu'à distance, tous les membres peuvent y trouver leur compte.

39

activités de formation, autant en salle qu'à distance



Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois (CEGOPQ)

Les deux premières cohortes pour le parcours en gouvernance (présidences et directions générales) ont été formées cette année. En plus des formations en compréhension des états financiers et en leadership à l'animation de comité statutaire, une nouvelle cohorte et un parcours spécifiquement conçu pour les administrateurs de moins de 35 ans ont été développés. Une contribution financière du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec a permis d'offrir ce parcours sans frais. Toujours en partenariat avec le Collège des administrateurs de sociétés, une réflexion a été amorcée pour le développement d'une formation en gouvernance s'adressant aux dirigeants d'expérience.

Vie associative

COMITÉS

Comité d'audit

(2 réunions)

Présidé par M^{me} Geneviève Mottard, comptable professionnelle agréée.

Les réunions du Comité ont permis de valider la présentation du plan d'audit et d'analyser le rapport financier audité.

Membres du comité

- M^{me} Paule Bernier, Ordre des diététistes du Québec (depuis mars 2022)
- M. Louis-Philip Bonner, Ordre des audioprothésistes du Québec (depuis mars 2022)
- M^{me} Geneviève Caron-Martin, Ordre des évaluateurs agréés du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M. Raymond Lagacé, Ordre des denturologistes du Québec (depuis novembre 2021)
- M^{me} Geneviève Mottard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M^{me} Josée Prud'homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (jusqu'en novembre 2021)

- M^{me} Francine Sabourin, Ordre des administrateurs agréés du Québec (jusqu'en novembre 2021)

- M. Philippe de Villers, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

Comité consultatif des finances

(1 réunion)

Présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Le Comité s'est réuni pour préparer et analyser le budget 2022-2023 du Conseil.

Membres du comité

- M^{me} Mélanie Charbonneau, vice-présidente, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- M. Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- M^{me} Josée De La Durantaye, Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec
- M^{me} Danielle Thibaut, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Comité des enjeux collectifs

(3 réunions)

Présidé par la présidente du Conseil, M^{me} Gyslaine Desrosiers, infirmière.

Le Comité a discuté des travaux du Chantier 2020-2022. Il s'est également penché sur différents dossiers, dont l'intégration professionnelle des immigrants, la pénurie de main-d'œuvre chez les professionnels, l'encadrement du numérique et les changements climatiques.

Membres du comité

- M. Michel Alsayegh, Ordre des chimistes du Québec (depuis novembre 2021)
- M^{me} Kathy Baig, Ordre des ingénieurs du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M. Alain Bibeau, Ordre des ergothérapeutes du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M. Bertrand Bolduc, Ordre des pharmaciens du Québec
- M. Paul-André Gallant, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- M. Pierre Goudreau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M^{me} Geneviève Mottard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M. Éric Poulin, Ordre des optométristes du Québec

- M. Carlos Pelletier Martinez, Ordre des géologues du Québec (depuis novembre 2021)
- M. Jocelyn Vachon, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (jusqu'en novembre 2021)

Comité de gouvernance et d'éthique

(aucune réunion dans la dernière année)

Présidé par le secrétaire du Conseil, M. Denis Leclerc, psychoéducateur.

Membres du comité

- M^{me} Carole Grant, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M^{me} Marie-Claude Hamelin, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- M. Nicolas Le Grand Alary, Barreau du Québec
- M. Jean-François Lortie, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (depuis novembre 2021)
- M^{me} Josée Rioux, Ordre professionnel des criminologues du Québec (depuis novembre 2021)

Comité de planification

(3 réunions)

Présidé par la vice-présidente du Conseil, M^{me} Danielle Boué, technologue en imagerie médicale.

Les réunions du Comité ont permis de valider les orientations de la nouvelle planification stratégique du Conseil. Le Comité s'est également penché sur l'analyse du plan d'action annuel 2022-2023 en vue de sa recommandation à l'assemblée des membres pour adoption.

Membres du comité

- M^{me} Paule Bernier, Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (depuis mars 2022)
- M^{me} Christine Grou, Ordre des psychologues du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M. Guy Lafrance, Ordre des dentistes du Québec
- M. Philippe Larivière, Ordre des chiropraticiens du Québec
- M. Carlos Pelletier Martinez, Ordre des géologues du Québec
- M^{me} Manon Poirier, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- M. Stéphan Provencher, Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec (jusqu'en novembre 2021)
- M. Jean-Bernard Trudeau, Collège des médecins du Québec (jusqu'en novembre 2021)

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail sur les examens à distance

Plusieurs ordres ont décidé de mettre en place un groupe afin de réfléchir et d'échanger sur la nouvelle réalité des examens à distance. Une nouvelle réalité qui s'est accélérée avec la pandémie. Ces rencontres ont permis d'entrer en contact avec quatre fournisseurs, en plus de tenir une rencontre d'échange sur des enjeux particuliers avec le Commissaire à l'admission.

De ces rencontres, un outil d'accompagnement pour les ordres dans la mise en place d'examen à distance a été produit et rendu accessible aux ordres.

Groupe de travail sur la révision des critères d'analyse du *Règlement sur les normes d'équivalence*

Un nombre important d'ordres professionnels sont dans un processus de révision à la fois des critères d'analyse des normes d'équivalence et du règlement encadrant ces normes. Afin d'accompagner ces ordres, le groupe de travail visait à partager les expériences des ordres qui avaient fait le processus permettant ainsi d'offrir aux ordres, étant dans le processus de révision des balises, pour mener à bien leur propre révision.

Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels et l'application de la loi 25

Le projet de loi n° 64, qui est maintenant la loi 25, va modifier de manière substantielle, et ce dès septembre 2022, les obligations légales des ordres en ce qui concerne la protection des renseignements personnels qu'ils détiennent. Par conséquent, le groupe travaille à la rédaction d'outils d'accompagnement pour les ordres : la production d'un guide présentant les principaux enjeux et pistes d'actions, un canevas pour faire la cartographie des renseignements détenus, des canevas de plusieurs documents nécessaires aux ordres afin de se conformer aux nouvelles obligations. De plus, le groupe de travail développe une offre de formations directement liées aux nouvelles responsabilités. Ces différents outils seront disponibles aux ordres au cours de l'année 2022.

Groupe de travail sur le financement des ordres professionnels (programme PARC)

Le gouvernement du Québec a bonifié les subventions disponibles pour son Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

(PARC) qui visent entre autres les ordres professionnels. Plusieurs ordres souhaitent faire des demandes de subventions afin d'adapter l'admission aux demandes des professionnels formés à l'étranger. Plus spécifiquement, le présent groupe de travail vise à offrir aux ordres qui souhaitent faire une demande au cours de l'année 2022 un espace d'échange et de partage pour faciliter les demandes et leurs différents suivis.

Groupe de travail sur les relations avec les organismes en employabilité et intégration des personnes immigrantes

Les travaux antérieurs du CIQ concernant l'intégration des personnes immigrantes ont conclu qu'il y avait un manque d'information ou encore des informations discordantes sur le rôle des ordres et sur le processus d'admission de ces derniers. Ce groupe de travail souhaite établir des relations avec les organismes qui sont en amont du parcours d'intégration des personnes immigrantes afin de voir leurs besoins au niveau de l'accompagnement de personnes immigrantes souhaitant obtenir un permis de pratique délivré par un ordre professionnel québécois.

Groupe de travail sur le guide des bonnes pratiques pour les syndicats

Ce groupe est une des suites données par le Conseil au rapport du Comité spécial portant sur la fonction de syndic. Il vise à élaborer un guide de bonnes pratiques afin de guider les syndicats autant dans leurs enquêtes que dans la conduite générale de leur bureau. Les travaux de ce groupe se poursuivront encore pour quelques mois.

Groupe de travail sur les coûts juridiques des bureaux de syndicats

Ce groupe de travail a été organisé par la permanence du Conseil à la demande du Forum des directions générales. Son mandat est de brosser un portrait de l'évolution des honoraires juridiques liés aux processus d'enquête, disciplinaire et pénal, d'identifier des constats et enjeux pouvant expliquer l'évolution des honoraires juridiques et proposer des pistes de solutions, s'il y a lieu, incluant un plan d'action déposé à l'Assemblée des membres du CIQ. Le groupe a procédé à un sondage auprès des membres du Forum des syndicats.

Groupe de travail sur le Code de déontologie du syndic

Le groupe a poursuivi ses travaux au courant de l'année 2021-2022.

Groupe de travail sur le permis restrictif permanent

Le groupe s'est rencontré afin d'évaluer les différentes modalités entourant l'émission de permis et autorisations d'exercer afin de proposer des améliorations, le cas échéant. Il a produit un guide d'utilisation des permis et autorisations d'exercer ainsi que six recommandations quant à l'utilisation des permis existants, au cadre réglementaire et à la création d'un type de permis : le permis particulier permanent (PPP). Le groupe se penchera sur les critères de délivrance de ce nouveau type de permis dans la prochaine année.

Groupe de travail sur les changements climatiques

Pilotant un dossier d'intérêt pour le Conseil, le groupe a tenu ses premières rencontres lors desquelles il a discuté de la place de la protection du public dans le contexte des impacts des changements climatiques. Les réunions de la prochaine année illustreront comment les professions pourront contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Le groupe de travail suscitera du contenu qui servira à alimenter un document de positionnement du Conseil.

FORUMS

Forum des présidences

(3 rencontres)

Le Forum des présidences s'est réuni afin de discuter de plusieurs questions centrales pour les ordres professionnels. Le dossier du Chantier 2020-2022 sur la modernisation des lois professionnelles et des champs d'exercice a été au cœur des discussions.

Forum des directions générales

(3 rencontres)

Le Forum s'est réuni afin de discuter de plusieurs éléments stratégiques et opérationnels pour les ordres professionnels. La question de la vaccination obligatoire des professionnels a été abordée tout comme celle du télétravail et des politiques l'encadrant. Les directions générales se sont également attardées sur les nombreux arrêtés ministériels d'urgence sanitaire et leur pertinence. Finalement, le Forum s'est penché sur le tableau de bord de gestion adapté aux ordres professionnels.

Forum des syndicats

(3 rencontres)

Le Forum des syndicats s'est réuni afin de discuter des travaux découlant du *Rapport du comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation portant sur l'encadrement légal et administratif de la fonction de syndic au sein d'un ordre professionnel*.

Il s'est également penché sur la relève et le recrutement dans les bureaux de syndic ainsi que sur le

contenu du colloque tenu à l'automne 2021. Plusieurs présentations ont été faites cette année dont une sur le droit disciplinaire à l'ère de #MoiAussi/#MeToo.

Forum des secrétaires de conseil de discipline

(1 rencontre)

Le Forum a accompagné les secrétaires de conseil de discipline dans la conduite de leurs activités. Le CIQ s'est assuré d'offrir au Forum du contenu de qualité et un accès direct aux intervenants pertinents à l'exercice de leur rôle.

Forum de l'inspection professionnelle

(2 rencontres)

Le Forum a permis aux membres d'échanger sur les dossiers de l'heure, notamment les travaux de l'Office des professions. Il est également demeuré un espace de choix pour le partage de bonnes pratiques entre les membres qui peuvent trouver outils et soutien chez leurs pairs des autres ordres professionnels.

Forum des conseillères et conseillers juridiques

(4 rencontres)

L'attention des membres du Forum a été retenue par plusieurs projets de loi cette année dont ceux portant sur la langue française, sur la protection des renseignements personnels

ou encore sur les personnes en situation de maltraitance ou de vulnérabilité.

Le Forum a également discuté du droit en vigueur notamment à la lumière de certaines décisions rendues récemment par les conseils de discipline, la Cour du Québec ou encore la Cour d'appel.

Forum de l'admission

(5 rencontres)

Plusieurs sujets ont retenu l'attention des membres du Forum de l'admission. Ces derniers ont été mis à contribution afin de réfléchir sur les différents documents produits par le CIQ concernant les types de permis. De plus, plusieurs discussions émanant directement du Forum ont engendré des groupes de travail : financement du PARC, relation avec les organismes en employabilité et intégration, révision des critères d'analyse des normes d'équivalence. Le Forum a également pris connaissance et discuté de la publication de l'Office des professions concernant les formations obligatoires des personnes œuvrant à l'admission.





Programme de reconnaissance

Serge Filion, urbaniste émérite, récipiendaire 2021 du Prix du CIQ

C'est devant les représentants des 46 ordres professionnels que la présidente du Conseil interprofessionnel du Québec, madame Gyslaine Desrosiers, a remis le Prix du CIQ 2021 à monsieur Serge Filion, urbaniste émérite.

Il devient la 32^e personne à recevoir cet honneur, la plus prestigieuse distinction du système professionnel. Le Prix du CIQ a été remis pour la première fois en 1990 à l'honorable Jules Deschênes, fondateur du CIQ.

« Je félicite monsieur Filion pour cet honneur pleinement mérité. Il a contribué à façonner la Ville de Québec que nous connaissons aujourd'hui et a donné plusieurs années de carrière à son ordre professionnel. », a affirmé madame Desrosiers.

Une carrière impressionnante

Après ses études en géographie et en urbanisme, monsieur Filion a mis ses compétences au service de la Ville de Québec pendant 28 ans, notamment comme directeur de la Division de l'aménagement du territoire. Il a également œuvré à la Commission de la capitale nationale et comme chargé de cours à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

Monsieur Filion a présidé l'Ordre des urbanistes du Québec de 1991 à 1998 en plus de s'y impliquer jusqu'en 2017. Il a également offert de son temps à plusieurs organisations comme bénévole ou administrateur et a coprésidé l'organisation de plusieurs congrès d'envergure de l'Ordre et de l'Institut canadien des urbanistes. Le récipiendaire 2021 du Prix du CIQ a d'ailleurs pris part à plusieurs missions internationales visant le partage de connaissances et des meilleures pratiques dans son domaine.

Quelques réalisations de monsieur Filion qu'il est possible d'admirer quotidiennement à Québec :

- Le renouveau du quartier Saint-Roch
- L'aménagement moderne de la Colline parlementaire
- La promenade Champlain

« L'urbanisme est au cœur de nos vies et sera central dans notre lutte contre les changements climatiques. C'est un honneur pour moi de recevoir cette distinction, mais je suis également fier que ma profession puisse être mise davantage en lumière. », a déclaré Serge Filion.

JURY DE SÉLECTION

M. Philippe de Villers,
président, Ordre des
conseillers en ressources
humaines agréés du Québec,
président du jury

M^{me} Paule Bernier,
présidente, Ordre des
diététistes-nutritionnistes
du Québec

M^e Jean Paul Dutrisac,
notaire et récipiendaire
en 2017

M. François Laliberté,
président, Ordre des
ingénieurs forestiers
du Québec

M^{me} Anne-Marie Poitras,
présidente et chef de la
direction, Chambre de
l'assurance de dommages

MÉRITES DU CIQ 2021-2022



Bruno Demers
Agronome



Pierre Giguère
Arpenteur-géomètre



Isabelle Cabot
Audiologiste



Linda Rhéaume
Audioprothésiste



Hélène Plourde
Conseillère d'orientation



Josée Leclerc
Comptable professionnelle
agréée



Michelle Goyette
Criminologue



Amélie Lacroix
Nutritionniste



Claire Gagné
Ergothérapeute



Mario Pilote
Évaluateur agréé



Lise Racette
Infirmière



Daniel Paré
Inhalothérapeute



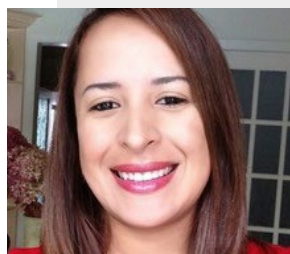
Louis Milliard
Pharmacien



Lyne Hébert
Physiothérapeute



Marc Bergeron
Psychoéducateur



Sorely Marin
Sexologue



Angélique Gagné
Technologue professionnelle



Sylvie Robin
Médecin vétérinaire



Hélène Maisonneuve
Optométriste

États financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	38
Résultats	40
Évolution de l'actif net	41
Bilan	42
Flux de trésorerie	43
Notes complémentaires	44
Annexes	49

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Conseil interprofessionnel du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil interprofessionnel du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2021-2022, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Demers Beaudine, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés
Montréal, le 26 mai 2022

(1) CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A127716

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	(\$)	(\$)
PRODUITS		
Contributions des Ordres (annexe A)	1 095 000	1 095 000
Contributions spéciales des Ordres (annexe B)	163 748	163 925
Inscriptions, formations et activités (annexe C)	185 697	217 555
Prix et Mérite du CIQ et autres commandites	135 000	139 542
Subvention OQLF	–	37 948
Colloques et congrès	180 940	–
Ristourne regroupement assurances collectives	73 808	78 650
Autres produits – services partagés	73 023	39 093
Intérêts	4 278	2 738
	1 911 494	1 774 451
CHARGES		
Salaires et charges sociales	803 708	630 784
Inscriptions, formations et activités (annexe C)	113 848	98 504
Prix et Mérite du CIQ	65 742	69 125
Mandats particuliers et projets planifiés (annexe D)	199 393	412 314
Subvention OQLF	–	73 932
Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois	25 517	34 505
Colloques et congrès	61 526	11 544
Formation du personnel	18 150	14 665
Allocations – président	48 718	48 108
Allocations – comité exécutif	30 028	26 778
Frais de représentation	4 623	3 626
Frais de déplacement	723	421
Réunions	47 069	20 154
Loyer, électricité et taxes	141 100	139 565
Assurances	2 782	3 193
Technologie de l'information	61 047	43 612
Papeterie, imprimerie et timbres	20 866	14 193
Fournitures et frais de bureau	18 351	9 291
Honoraires	45 592	46 688

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CHARGES (SUITE)		
Publication et promotion	43 981	46 293
Autres charges – services partagés	90 881	55 441
Frais financiers	9 500	5 719
Amortissement des immobilisations corporelles	32 616	23 940
Amortissement de l'actif incorporel	2 000	4 000
	1 887 761	1 836 395
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	23 733	(61 944)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Investi en immobilisations	Non affecté	2022 Total	2021 Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Solde au début	115 470	223 608	339 078	401 022
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(34 416)	58 149	23 733	(61 944)
Investissement en immobilisations	44 161	(44 161)	–	–
Solde à la fin	125 215	237 596	362 811	339 078

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

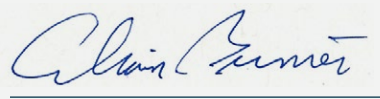
au 31 mars 2022

	2022	2021
	(\$)	(\$)
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	320 481	283 962
Comptes clients et autres créances (note 3)	37 232	134 892
Frais payés d'avance	77 035	78 011
	434 748	496 865
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 4)	125 015	113 470
ACTIF INCORPOREL (NOTE 5)	–	2 000
	559 763	612 335
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	167 953	242 975
Revenus perçus d'avance (note 7)	28 999	30 282
	196 952	273 257
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	125 215	115 470
Non affecté	237 596	223 608
	362 811	339 078
	559 763	612 335

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	(\$)	(\$)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	23 733	(61 944)
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 616	23 940
Amortissement de l'actif incorporel	2 000	4 000
	58 349	(34 004)
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT	22 331	(40 896)
	80 680	(74 900)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 161)	(28 459)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	36 519	(103 359)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	283 962	387 321
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	320 481	283 962

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

1. Constitution et objectifs de l'organisme

Le Conseil interprofessionnel du Québec est une personne morale sans but lucratif, constitué par le *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C 26).

Le Conseil est la voie collective des 46 Ordres professionnels du Québec et il agit à titre d'organisme conseil auprès du gouvernement du Québec, tel qu'il est décrit par le *Code des professions*. Il favorise la concertation et les services entre les Ordres. Il promeut l'excellence des services professionnels et la protection du public.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscriptions, de formations et d'activités, de prix et mérite et autres commandites, le colloque des dirigeants des Ordres, les colloques et congrès sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les autres produits (services partagés) sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les biens et les services ont été livrés ou rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements et ceux de la ristourne regroupement assurances collectives sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes, à la période et aux taux suivants :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

Actif incorporel

Le site Web est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

3. Comptes clients et autres créances

	2022	2021
	(\$)	(\$)
Comptes clients	30 324	26 226
Ristourne à recevoir	–	78 650
Subvention OQLF à recevoir	–	4 099
Taxes à la consommation à recevoir	6 908	25 917
	37 232	134 892

4. Immobilisations corporelles

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Mobilier et équipement	151 143	117 994	33 149	35 204
Équipement informatique	79 483	42 801	36 682	35 777
Améliorations locatives	89 523	34 339	55 184	42 489
	320 149	195 134	125 015	113 470

5. Actif incorporel

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Site Web	12 000	12 000	–	2 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

6. Créditeurs

	2022	2021
	(\$)	(\$)
Comptes fournisseurs et frais courus	100 072	179 810
Salaires et vacances à payer	50 729	47 924
Cotisations à payer – REER des employés	17 152	15 241
	167 953	242 975

7. Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au cours du prochain exercice.

	2022	2021
	(\$)	(\$)
Inscriptions perçues d'avance	28 999	41 089

8. Engagements contractuels

L'organisme s'est engagé, en vertu de baux et d'une entente de services, à verser un montant de 667 072 \$ d'ici 2026. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	(\$)
2023	172 808
2024	178 296
2025	173 763
2026	142 205

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

9. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit en raison de ses comptes clients. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité en raison de ses créiteurs.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	Contributions de base (\$)	Contributions de base (\$)
ANNEXE A – CONTRIBUTIONS DES ORDRES		
Acupuncteurs	8 924	9 019
Administrateurs agréés	12 915	12 285
Agronome	19 333	20 522
Architectes	23 300	23 159
Arpenteurs-géomètres	9 863	9 826
Audioprothésistes	5 878	5 719
Avocats	52 098	52 112
Chimistes	18 800	19 282
Chiropraticiens	11 012	11 101
Comptables professionnels agréés	57 088	57 225
Conseillers et conseillères d'orientation	17 334	17 366
Conseillers en ressources humaines agréés	37 777	37 390
Criminologues	12 037	11 459
Dentistes	27 163	27 424
Denturologistes	8 582	8 710
Diététistes	20 318	20 014
Ergothérapeutes	29 293	29 020
Évaluateurs agréés	9 601	9 543
Géologues	9 581	9 412
Huissiers de justice	5 349	5 571
Hygiénistes dentaires	30 458	30 599
Infirmières et infirmiers	73 862	73 173
Infirmières et infirmiers auxiliaires	52 406	52 684
Ingénieurs	66 425	67 261
Ingénieurs forestiers	13 949	14 105
Inhalothérapeutes	24 217	24 040
Médecins	50 487	50 472
Médecins vétérinaires	17 735	17 795
Notaires	22 138	22 249

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	Contributions de base (\$)	Contributions de base (\$)
ANNEXE A – CONTRIBUTIONS DES ORDRES (SUITE)		
Opticiens d'ordonnances	15 426	15 547
Optométristes	11 750	12 079
Orthophonistes et audiologistes	21 087	20 693
Pharmaciens	35 747	35 643
Physiothérapie	33 969	33 724
Podiatres	4 432	4 375
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	27 213	26 782
Psychologues	34 242	34 180
Sages-femmes	4 278	4 254
Sexologues	8 241	7 937
Techniciennes et techniciens dentaires	5 322	5 235
Technologistes médicaux	24 806	25 649
Technologues professionnels	20 291	21 220
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	30 416	30 648
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	16 641	15 491
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	42 590	42 152
Urbanistes	10 626	10 854
	1 095 000	1 095 000

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	Contributions de base (\$)	Contributions de base (\$)
ANNEXE B – CONTRIBUTIONS SPÉCIALES DES ORDRES		
Acupuncteurs	1 334	1 306
Administrateurs agréés	1 931	1 782
Agronome	2 891	3 085
Architectes	3 484	3 425
Arpenteurs-géomètres	1 475	1 464
Audioprothésistes	879	851
Avocats	7 791	7 834
Chimistes	2 811	2 917
Chiropraticiens	1 647	1 666
Comptables professionnels agréés	8 537	8 602
Conseillers et conseillères d'orientation	2 592	2 630
Conseillers en ressources humaines agréés	5 649	5 589
Criminologues	1 800	1 644
Dentistes	4 062	4 088
Denturologistes	1 283	1 312
Diététistes	3 038	3 057
Ergothérapeutes	4 381	4 262
Évaluateurs agréés	1 436	1 430
Géologues	1 433	1 403
Huissiers de justice	800	822
Hygiénistes dentaires	4 555	4 582
Infirmières et infirmiers	11 046	10 926
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7 837	7 900
Ingénieurs	9 933	10 280
Ingénieurs forestiers	2 086	2 122
Inhalothérapeutes	3 621	3 590
Médecins	7 550	7 579
Médecins vétérinaires	2 652	2 647
Notaires	3 311	3 351

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	Contributions de base (\$)	Contributions de base (\$)
ANNEXE B – CONTRIBUTIONS SPÉCIALES DES ORDRES (SUITE)		
Opticiens d'ordonnances	2 307	2 246
Optométristes	1 757	1 810
Orthophonistes et audiologistes	3 153	3 061
Pharmaciens	5 346	5 341
Physiothérapie	5 080	5 018
Podiatres	663	623
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	4 069	3 951
Psychologues	5 121	5 141
Sages-femmes	640	628
Sexologues	1 232	1 161
Techniciennes et techniciens dentaires	796	883
Technologistes médicaux	3 710	3 889
Technologues professionnels	3 034	3 225
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4 549	4 586
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2 488	2 304
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	6 369	6 281
Urbanistes	1 589	1 631
	163 748	163 925

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	Contributions de base (\$)	Contributions de base (\$)
ANNEXE C – INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS		
PRODUITS – INSCRIPTIONS		
Formations – en ligne	44 750	45 831
Formations – autres	43 000	138 827
Formation – inspection professionnelle	30 000	10 000
Formation – Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois	29 304	–
Formation – gestion ethnoculturelle	14 750	2 500
Formation – membres-conseils de discipline	12 543	–
Formation – administrateurs des Ordres	11 350	–
Formation – syndics	–	20 397
	185 697	217 555
CHARGES – FORMATIONS ET ACTIVITÉS		
Formations – autres	20 000	47 400
Formation – inspection professionnelle	13 366	5 469
Formation – gestion ethnoculturelle	5 977	–
Formation – membres-conseils de discipline	9 000	–
Formation – administrateurs des Ordres	30 000	–
Formation – syndics	1 000	4 900
Formation – frais d'organisation et de conception	34 505	37 082
Formation – présidence des Ordres	–	3 653
	113 848	98 504

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	Contributions de base (\$)	Contributions de base (\$)
ANNEXE D – MANDATS PARTICULIERS ET PROJETS PLANIFIÉS		
MANDATS PARTICULIERS		
Honoraires	76 250	57 180
PROJETS PLANIFIÉS		
Comité spécial – Syndic	–	700
Sondage numérique OBVIA	–	51 225
Enjeu « Intégration professionnelle des personnes immigrantes »	19 370	11 895
Grand chantier – Avenir système professionnel	70 874	163 150
Support – Planification stratégique CIQ	24 778	36 571
Capsule vidéo – La personne	–	50 653
Enjeu « Impact du numérique sur les professions réglementées »	8 121	40 940
	123 143	355 134
	199 393	412 314



CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

RASSEMBLER.
ÉVOLUER.

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest
Bureau 2050, Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 288-3574
Télécopieur : 514 288-3580

ciq@professions-quebec.org

Dépôt légal – bibliothèque et archives
nationales du Québec, 2022

Dépôt légal – bibliothèque et archives du
Canada, 2022

ISBN : 978-2-920350-63-2